

## Compte-rendu de la CAPD du 13 mars 2012

**Présents :** M Delecluse DASEN (ex IA), M Marchand (secrétaire général), Mme Roques et M Merle (DPE), Mme Gallier (DETAB), M Didier (IEN IO), Mme Delbac, Mme Dumont, M Faure, M Jolivet (IEN), Mme Moncanis, Mme Van Theemst, M Barbet (SNUipp-FSU), Mme Chazarin, M Perrier, M Sanudo (SE-UNSA).

### **Ordre du jour :**

- Règles du mouvement départemental 2012
- Personnels touchés par une mesure de carte scolaire
- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école
- Questions diverses

Le compte-rendu de la CAPD du 9 décembre est approuvé.

### **Règles du mouvement :**

Plusieurs modifications sont apportées à la circulaire mouvement.

Les délégués du SE-UNSA et du SNUipp-FSU ré-ouvrent le débat sur le classement des candidats à l'issue de l'entretien pour les postes à profil. Ils réaffirment leur opposition à ces affectations hors barème. Comment une commission peut prétendre, à l'issue d'un entretien de 30-45 minutes, être en mesure de hiérarchiser différents candidats répondant tous au profil attendu? Prétention? Le DASEN réitère les arguments qu'il avait exposé l'année dernière et préfère y voir du « professionnalisme », du « humilité » et du « courage ». Pas de point d'accord possible sur cette question.

Le SE-UNSA souhaite une période d'ouverture plus large du serveur pour la saisie des vœux (période prévue : du 23 mars au 5 avril). L'administration y est opposée. Elle évoque des difficultés liées à une fermeture du serveur pendant les vacances et ne souhaite pas prolonger au-delà. Le SNUipp-FSU considère que le mouvement ne doit pas s'installer sur une période trop longue et que les 15 jours prévus pour la saisie des vœux semblent suffire. Le SNUipp-FSU fait remarquer, en revanche, que le mouvement arrive trop tôt dans l'année scolaire. Cinq mois après la rentrée 2011, le mouvement s'est déjà installé comme sujet de discussion principal. Le DASEN reconnaît que le mouvement arrive de manière trop précoce mais renvoie au problème du zonage des vacances qui contraint le calendrier.

Concernant les postes à profil, le SNUipp-FSU demande que les contraintes (horaires, disponibilités, souplesse, vacances...) soient mentionnées dans le descriptif des postes afin d'éviter toute mauvaise surprise à nos collègues. L'administration n'y est pas opposée mais renvoie cette question à l'année prochaine faute de temps suffisant pour corriger le document d'ici le mouvement. Le DASEN dit aussi vouloir, volontairement, privilégier le rapport et les échanges directs entre les candidats et l'administration concernant les contraintes des différents postes. Le DASEN évoque aussi les lettres de mission qui sont plus détaillées et précises. Un travail d'écriture ou de réécriture de ces lettres de mission est en cours.

Suite aux interventions des délégués du personnel, des modifications sont apportées aux descriptifs des postes de conseillers pédagogiques, de conseiller référent à la MDPH, des animateurs de l'école du numérique.

### **Poste de psychologue scolaire attaché à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers :**

Ce nouveau poste créé suite à la fermeture d'un poste de psychologue à Tivoli aura été le principal objet de débat de cette CAPD. Nous étions déjà très réservés sur la pertinence de ce poste à sa création. L'administration enfonce le clou en exigeant au candidat de passer un entretien pour obtenir ce poste et donc à recruter hors barème. Ce poste ne peut être sollicité que par les psychologues scolaires. Alors qu'ils sont bardés de diplômes (universitaire, CRPE, DEPS) on envisage dorénavant un contrôle supplémentaire pour vérifier la sacro sainte adéquation profil du poste-compétences du candidat ! Nous faisons remarquer à l'administration qu'il est fort possible que le(s) collègue(s) psychologue(s) qui postuleront sur ce poste soient plus diplômés que les membres de la commission d'entretien qui

décideront de son sort ! Pourquoi remettre sans cesse en doute les compétences de nos collègues ? D'autant plus quand ces compétences ont été confirmées à de nombreuses reprises par des diplômes, des concours et de l'expérience ! L'administration se trompe en se persuadant que ce poste est attractif et qu'elle pourra choisir. Ce poste est mal construit, mal pensé et pas attractif. Nous vous épargnons le non-débat qui suivra la présentation de nos arguments, le DASEN et l'IEN ASH resteront intangibles sur leurs positions. Nous décidons alors de ne pas rentrer dans les remarques que nous avons à faire sur les missions et compétences attendues car, visiblement, l'administration est déterminée à faire de ce poste de psychologue scolaire uniquement ce qu'elle en veut.

### **Postes d'animateurs de l'école du numérique :**

Quatre postes d'animateurs de l'école du numérique sont créés suite à la fermeture des 4 postes d'EMALA et des 2,5 postes d'animateurs TICE. Nouveau nom, nouvelles missions, nouvelles ambitions, vaste programme...

Le SNUipp-FSU interroge le DASEN sur plusieurs points :

- **Les interventions dans le second degré apparaissent dans la fiche de poste, pourquoi ?** Ces interventions seront limitées à la mise en place de l'école du socle. Nous demandons donc à ce que ce soit précisé. Ça va mieux en l'écrivant car les mauvais esprits que nous sommes savons aussi que le CDDP est subventionné par le conseil général qui voit d'un mauvais œil le peu d'intervention du CDDP dans le secondaire...
- **Les EMALA devaient intervenir dans les écoles privées abonnées au CDDP. Qu'en sera-t-il pour les animateurs de l'école du numérique ?** Pour le DASEN, ces interventions ne sont pas prioritaires, c'est pour cela qu'elles ne sont pas citées mais il ne les met pas, pour autant, catégoriquement de côté. Cela restera exceptionnel. Exceptionnel mais existant...
- **Quid des écoles non abonnées au CDDP ?** Elles seront couvertes par les animateurs. Pour le DASEN, c'est le travail du CDDP de nouer des liens et des partenariats avec les collectivités territoriales (CG notamment) pour faire en sorte que toutes les écoles soient abonnées.
- **Qu'advient-il du fond documentaire du CDDP d'Aurillac ?** « *On ne peut pas vouloir faire l'école du numérique et continuer de diffuser essentiellement de la ressource papier* ». « *Les écoles devront se prendre en charge* ». « *Le directeur du CDDP peut aussi participer à l'acheminement de ces ressources* ».
- L'animateur de l'école du numérique devra assurer la « promotion du bouquet de services du CRDP ». On croit rêver ! Pour le DASEN, ce n'est pas un élément indispensable du poste mais les termes sont maintenus.
- **Il est écrit dans la fiche du poste « le CAFIPEMF constituera à terme, un élément indispensable du poste ».** L'élément indispensable d'un poste qui n'est pas celui d'un conseiller pédagogique et donc qui ne bénéficiera d'aucun avantage ! Surprise, le DASEN se dit en accord avec nous et retire le paragraphe de la circulaire.

### **Brigades de remplacement :**

TMFC, brigades ASH et brigades sont dorénavant tous rassemblés sous l'étiquette « brigades de remplacement ». Le SNUipp-FSU fait remarquer les difficultés que cela va engendrer dans la gestion des remplacements et dans les décisions à prendre pour les secrétaires de circonscription. Le SE-UNSA évoque le problème des collègues T1 qui pourront, suite à cette refonte, être amenés à faire des remplacements dans l'ASH alors qu'ils en étaient préservés jusqu'alors. L'administration ne nie pas ces nouvelles difficultés mais se contente de nous promettre de la « vigilance ».

### **Personnels touchés par une mesure de carte scolaire :**

4 points de fermeture sont attribués aux ATICE, EMALA, TMFC, au collègue brigade congé départementale, au conseiller pédagogique maîtrise de la langue. Les autres personnels concernés occupaient des postes à TP ou bénéficient d'une priorité absolue sur les postes de même nature.

### **Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école :**

24 candidats, 21 avis favorables, 3 avis défavorables. Les délégués du personnel demandent à être informés des motifs qui ont conduit aux trois refus. Le DASEN procède à la lecture des comptes-rendus des relevés des trois commissions ayant rendu un avis défavorable.

## **Infos diverses :**

8 PES sont prévus sur le Cantal l'année prochaine.

L'EREA d'Aurillac aurait fait remonter le choix (contraint par les mesures de carte scolaire!) de la fermeture d'un poste d'éducateur.

## **Questions diverses :**

### **Formation CAPA-SH (SNUipp-FSU) :**

2 personnes partiront en formation (option D).

Les critères de classement :

- priorité aux candidats qui occupent déjà un poste ASH
- AGS

Confirmation le 15 mars 2012.

### **Frais de déplacement pour les postes fractionnés (SNUipp-FSU) :**

Le secrétaire général nous avait informés lors d'un groupe de travail que les quatre départements de l'académie envisageaient de ne plus verser l'ISSR aux collègues sur postes fractionnés. Finalement, la mise en place du paiement à l'indemnité kilométrique est repoussée d'un an.

### **Retards d'inspection et de transmission des rapports (SNUipp-FSU) :**

Traditionnellement, nous remettons cette question sur le tapis et continuerons jusqu'à ce que le problème soit réglé. Deux IEN accusent des retards importants : Saint-Flour et Aurillac III. Le DASEN est au courant et il nous invite à lui faire remonter les noms des personnes concernées par le retard. Nous lui faisons remarquer que les collègues qui nous sollicitent ne le souhaitent pas car ils craignent le « retour de bâton ». Le DASEN répond clairement « il n'y aura aucun impact sur la note, c'est moi qui valide la note et je serai vigilant. Le fait d'avoir les noms des personnes concernées me permet d'intervenir rapidement auprès des IEN et de régler rapidement le problème. » Nous déplorons d'être obligés d'en arriver là pour obtenir ce qui est prévu dans les textes : 1 mois de délai pour la transmission du rapport. **Encore une fois, nous vous invitons à nous informer de tout retard pour que cette situation inadmissible et pénalisante cesse enfin.**

### **Situation IME ST-Flour et autres établissements spécialisés (SNUipp-FSU) :**

Nous avons tenu à alerter l'administration sur les difficultés et l'isolement auxquels étaient confrontés nos collègues dans bon nombre d'établissements spécialisés.

### **Problématique de la souffrance au travail (SNUipp-FSU) :**

Le SNUipp-FSU tient à ce que l'administration s'investisse et s'engage sur la problématique croissante de la souffrance au travail : diffusion d'information sur les solutions possibles, les professionnels médicaux et sociaux, leurs champs d'intervention... L'administration reconnaît une augmentation sensible des « enseignants qui ne vont pas bien » et indique que toute l'information est disponible sur Internet ou en appelant à l'IA. Nous faisons remarquer qu'une personne dans une situation fragile n'est pas en mesure d'aller chercher l'information et le secours auprès de sa hiérarchie mais qu'il serait bien plus pertinent de miser sur la prévention et l'information en amont. Le DASEN renvoie au considérable chantier que doit traiter le CHS-CT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

### **Règlement intérieur de la CAPD (SNUipp-FSU) :**

Le SNUipp-FSU souhaite qu'un travail s'ouvre sur cette question. Le DASEN s'y engage sous peu et l'étendra au CTS (Comité Technique Spécial).

*Vos délégués du personnel SNUipp-FSU en CAPD  
Natahlie Moncanis, Claire Van Theemst, Julien Barbet*